

Prolifération des armes atomiques, le vrai danger

Bernard Lerouge (52)*

LE NUMÉRO DE SEPTEMBRE de *La Jaune et la Rouge*, consacré à l'énergie et l'environnement, fait rapidement allusion dans trois de ses articles au risque de prolifération des armes atomiques qui serait intrinsèquement lié à toute réalisation d'un programme électronucléaire. Les auteurs des articles n'insistent pas. Pourquoi le feraient-ils? Ce risque est bien connu... les Américains eux-mêmes, sous l'impulsion de Jimmy Carter (1978-1982), n'ont-ils pas banni le retraitement des combustibles irradiés dans leur propre pays, pour éviter d'isoler le plutonium qui se forme tout naturellement dans le combustible des réacteurs nucléaires?

Or ce risque paraît de plus en plus improbable pour deux raisons, l'une de nature à rassurer, l'autre à inquiéter.

Ce qui rassure, c'est qu'il est de plus en plus difficile de dissimuler une utilisation frauduleuse d'un réacteur nucléaire et les installations de retraitement qu'il faudrait lui associer pour isoler le plutonium. Depuis près d'un demi-siècle, l'arsenal juridique et technique des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est singulièrement enrichi alors que l'on n'a jamais constaté d'entorse grave à la non-prolifération du fait d'une utilisation frauduleuse d'un réacteur nucléaire électrogène.

Par ailleurs, tant pour des raisons économiques que pour minimiser les déchets ultimes, on extrait de plus en plus d'énergie des assemblages combustibles (les durées d'irradiation sont de l'ordre de quatre à cinq ans), ce qui conduit à des compositions iso-

topiques des plutoniums formés les rendant pratiquement impropres à la réalisation d'engins explosifs ayant le minimum de fiabilité voulue.

Or, aucun déchargement prématuré de la cuve d'un réacteur à eau pressurisé ou bouillant (réacteurs qui constituent l'essentiel du parc mondial) ayant pour but le déchargement de combustibles peu irradiés ne peut échapper à des caméras de surveillance, vu la lourdeur des procédures. Elle serait aussitôt considérée suspecte.

Mais, à force de se polariser sur les dangers du plutonium et les réacteurs qui peuvent le produire, on oublie que la bombe d'Hiroshima n'en contenait pas... et qu'il existe une autre voie pour réaliser un engin explosif : celle de la séparation isotopique de l'U-235.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont consacré des efforts colossaux pour la réussir avec le procédé de séparation électromagnétique. Ce moyen a été vite abandonné au profit de la séparation par diffusion gazeuse à travers des barrières poreuses. On sait que ce procédé est encore utilisé en France, à Tricastin. Mais il va y être abandonné, pour les productions commerciales, au profit d'un autre procédé plus économique, nécessitant beaucoup moins d'énergie : l'ultracentrifugation.

L'article qui suit, de Georges Le Guelte, spécialiste des contrôles internationaux, montre comment les secrets de ce procédé ont pu se répandre discrètement dans le monde et comment, mondialisation oblige, ce procédé est de plus en plus à la portée de bien des États. Difficilement détectable, la

voie de l'U-235 est aujourd'hui, et de loin, la plus menaçante. **Or cette menace, qui ne peut que s'accroître dans l'avenir, ne dépend aucunement du développement d'un programme électronucléaire.** Interdire ou freiner ce dernier ne peut qu'exacerber la volonté d'indépendance des États et conduire à des résultats inverses de ceux recherchés.

Ce qui pose problème, c'est la capacité des Nations Unies, et en particulier de son Conseil de sécurité, de réagir efficacement au cas où un État bafouerait gravement ses engagements ou déclarerait vouloir y mettre fin pour une raison prétendue supérieure. C'est parce qu'il en doutait qu'Israël a préféré détruire avant son achèvement le réacteur de recherche irakien que construisaient des sociétés françaises près de Bagdad. On peut craindre que cette intervention préventive serve d'exemple dans d'autres situations critiques, si les diplomates ne parviennent pas à obtenir des garanties suffisantes. La levée très rapide des sanctions prises contre l'Inde et le Pakistan en 1998 a sûrement été considérée par plusieurs pays comme l'indice que la prolifération n'avait pas un coup très élevé. Ce qu'il adviendra des projets nord-coréens et iraniens aura un impact considérable pour l'avenir. La conférence des pays signataires du Traité de non-prolifération, prévue en 2005, aura donc une importance exceptionnelle dans le contexte actuel. **n**

* Bernard Lerouge préside un groupe de réflexion de la Société française d'Énergie nucléaire sur l'énergie et l'environnement au XXI^e siècle (GR21).